L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, [illegible] JOURNAL [illegible]

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 28. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 3 OCTOBRE [illegible]. Vol. II.

"Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, une piastre chaque semaine d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou son correspondant ; les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne à leur première année. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et elle devra être considérés comme abonné.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à [illegible] par mois de $40 à $50, y compris [illegible], selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse [illegible] Charles, chez le juge Morgan, Carrefour [illegible]

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez [illegible] Bon Secours.

Aux Attakapas, à Mr. Duhamel, et au juge Bryant.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

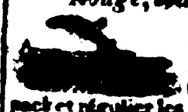

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Calla, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme packet et régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, [illegible] à huit heures du matin. Pour [illegible] ou passage s'adresser au [illegible] ou à

23 juin. J. HAGGERTY & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, [illegible] minas, et les autres débarquements,

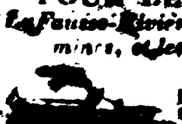

Le Bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis à dix heures [illegible] lin, pour Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à [illegible] du matin. Pour [illegible] passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

6 juil. *Joseph T. Barbier.*

D. DEBRUGUE.

Successeur de J. Gabaroche,

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Asilia de New-York un très-bel assortiment de CHAPEAUX, qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

15 juin P. DEBRUGUE

FABRIQUE [illegible] de pri- [illegible] marchandise de choix. Un [illegible] est [illegible] rue de la Levée [illegible] Nos. [illegible]

A vendre par les soussignés.

EN débarquement du brick Levant de Bordeaux,

4 [illegible] eau-de-vie 4me. preuve.
25 [illegible] do. blanche preuve du Mexique cont. 18 gallons chaque, et à 8 escalins du [illegible]
13 caisses [illegible] à Peau-de-vie [illegible]
132 [illegible] fine chartrée,
1 [illegible] pièce en 4.
4 do. rosées cont. [illegible]
3 do. noir à coudre, couleurs [illegible]
1 do. fusils à pistons grand calibre,
1 do. pistolets do. do.
40 mille cigarettes première qualité.
Le tout ayant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Co.

4 de juillet N°. 108 rue Royale

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de cet incomparable Remède, expédié par Mr. [illegible] ainsi qu'on le trouve par l'exhibition [illegible] marque, TENANT en face de la Halle, [illegible] Rues de la Levée et [illegible]

Prix avec les instructions, par [illegible] $1 75, en [illegible] ensemble [illegible] les ouvrages du Dr. Le Roy, à $1 le volume.

A. Michoud tient également un [illegible] des Consultations du Dr. Guillié de Paris.

Prix $1,75 la bouteille avec le livre,

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes [illegible] d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, [illegible] coffrets fins, vis &c. &c. &c.

ON Y DEFAILLE

12 livres de bon Sucre pour $1, et 6 livres d'excellent Café della Havane pour un piastre. 22 août.

Peaux Sèches.

94 Peaux Sèches à vendre par

D. G. BORDUZAT & Co.

15 août Rue Royale, No. 108.

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Erchabel pour les pensionnaires [illegible] est maintenant fixé à cette maison [illegible] rue Bourbon No. 14, deux portes après [illegible] Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale, [illegible] seront enseignées dans son établissement,

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
L'Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, avec des Cartes et des globes,
Histoire ancienne et moderne;
La Mythologie;
Les belles Lettres;
Le Dessin;
La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées, et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed, pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande aptitude à remplir leurs engagements; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes qui lui confieront leurs enfants, continuellement à redoubler par les soins qu'elle leur donnera possible de soutenir [illegible] une éducation utile et accomplie.

N. B. Outre ci-dessus, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale 1 Avril

ARRIVE par le Rémolade, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Fromages de Tours en [illegible] de dix livres,
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

9 tem F. BERTHOULIN.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barils farine fraiche superfine, 50 frequins graisse, bonne qualité, 20 frequins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON,

20 Août Rue Conti, N°. 23.

AVIS—Le vingt-quatre Novembre mil huit cent dix-neuf, [illegible] prie le public, par un avis inséré dans le *Courrier de la Louisiane*, qu'il ne paierait aucune des dettes que Marie Layeaux, son épouse, pourrait contracter après cette époque ; n'ayant eu depuis lors aucune raison pour changer de résolution et voulant de nouveau mettre sur leurs gardes les personnes qui pourraient contracter avec elle, il croit devoir faire connaître au public, qu'il est bien décidé à ne payer aucune des dettes qu'elle pourrait avoir contractées malgré ledit avis, ni aucune de celles qu'elle contractera dans la suite.

27 août—3 François Avocuerra.

PARACEE DE WILSON.

Mr. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépôt de sa Paracée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Cérulle de première qualité.

1er. sept. Ch. JOURDAIN & Co.

Le Docteur PRATS a l'honneur de [illegible] ses amis, et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 29 août.

EDUCATION.—Une personne [illegible] parlant l'Anglais et ayant [illegible] une connaissance des langues Française et Latine désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 s

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Iberville, à 2 ou 3 milles en dessous du Bayou Plaquemine, et du village, y continue l'exercice de sa profession, et donne également le cours de district dans les paroisses Est et [illegible] Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Assomption et autres de l'intérieur de Lafourche.—Edge chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera tous jours, lorsque ses clients en manifesteront le désir, de soumettre lui-même [illegible] augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si le cas y échet.—Près de vingt ans de pratique tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses clients pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. P. Soulé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, [illegible] suite, (selon la liste qui lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Soulé, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet, son associé, sont les meilleurs garans qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que les affaires en appel le conduiront, en ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nlle-Orléans, ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les [illegible] prochain, chez [illegible] Adolphe Cavillier, comptable en général de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, No. 47, vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Iberville, ce 2 Août 1828.

18 août—3, 1ps CAVILLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

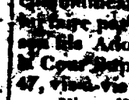

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et, au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché [illegible] chez [illegible] facteur.

P. R. SOULE,
17 Juin rue Royale No. 118

ANTOINE MICHOUD propriétaire de la partie du Territoire dit Chef-Menteur, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et héritiers Dreux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui [illegible] actuellement dans ce vaste paturage, d'avoir à les retirer dans un délai de 60 jours, passé lequel, comme ces animaux [illegible] et [illegible] sur les hommes qui passent, il les fera tuer au fusil, et les laissera [illegible] sur place. 2 sept.

LIMONS à vendre, à bord du navire *Charleston*, devant de la Havane—[illegible] vis la rue [illegible] Pierre. 26 août.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Vente par [illegible] Sheriff.

Le Maire, les Adjoints [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N°. 5 [illegible] faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N°. 6 [illegible] N°. 21, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans Pilet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8 dans Pilet N°. 25 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans Pilet N°. 29 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans Pilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13, dans Pilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10, dans Pilet N°. 9[illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11, dans Pilet N°. 33 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7, dans Pilet N°. 9 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2, dans Pilet N°. 33 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3, dans Pilet N°. 33 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4, dans Pilet N°. 33 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5, dans Pilet N°. 33 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6, dans Pilet N°. 33 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8, dans Pilet N°. 33 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 9, dans Pilet N°. 33 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Winkle Shériff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe-Coupée, s'est adressé à moi, déposant que les hypothèques provenant des différentes obligations qu'il a contractées, comme susdit, le 23 de Février 1823, conjointement avec [illegible] les témoins et [illegible] Alleyn, par [illegible] 23 de Décembre 1823, [illegible] avec Charles [illegible] et Edmond Bernard, [illegible] 7 Février 1825, conjointement avec Charles Blogan et François Vallery, [illegible] en octobre 1826, conjointement avec Charles Blogan et Armand Bernard, aux chefs-lieux de 1826, conjointement avec Charles Blogan et [illegible] aux [illegible] le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Blogan et [illegible] aux [illegible] le 20 Janvier 1827, conjointement avec Charles Blogan et [illegible] aux [illegible] le 23 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Blogan et Antoine Morgan et [illegible] aux [illegible] le 23 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Blogan et [illegible] aux [illegible] le 23 de Décembre 1827, [illegible] aux chefs-lieux [illegible] et [illegible]

Avis est par le présent, donné à toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles [illegible] ne devraient pas être [illegible] et [illegible] publiées.

Donné sous mon seing et le sceau [illegible] à la Nlle-Orléans, ce [illegible] jour de Juillet susdit, et la [illegible] vingt-deux, et la [illegible] de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur.

P. DERBIGNY,
Secrétaire d'Etat.

14 juillet.

CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL, N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire [illegible], venant de New-York, un assortiment de chapeaux de castor à la dernière mode, qu'ils vendront à [illegible]

FORESTIER & Co.

LES soussignés [illegible] vendre à des prix très [illegible] les articles suivants, de [illegible] ment du Phaeton :

Anis,
Curiande,
Calamus aromaticus,
Safran pricutal,
Jalap en poudre,
Huile de Croton,
Emeraude de Blue,
Do. [illegible],
Do. Citadelle,
Vermillon de la Chine,
Baie de Genièvre,
[illegible],
Arrow Root,

Rue de fleurs d'oranger,
Vinaigre distillé,
Cannelle de Ceylan,
[illegible],
[illegible] à infecter,
[illegible] étrangère,
[illegible] de fleurs,
Pimento,
[illegible],
Cochenille,
Lichen d'Islande.
Manne en [illegible]

On trouve toujours chez eux la [illegible] philitique de Lafecteur, le Régénérateur, [illegible] ti-Glaireux du Docteur, le Remède de [illegible] ainsi que tous les articles relatifs à leur [illegible]

4 Août. FORESTIER & Co.

[illegible] 23 août

EN débarquement des [illegible] et Missouri et à vendre par le soussigné :

10 balles Indiennes françaises
[illegible] Mousselines
[illegible] Schals
[illegible] Coutil gris Fil coton,
[illegible] Schals peluche,
[illegible] Velours coton,
[illegible] [illegible] et Lichus gaze,
[illegible]
10 balles Coton cord 28 pouces,
25 douz. Kirkenwander 1ère. qualité.

P.E. SORBE.
28 août. rue Royale 99.

BEURRE.—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 [illegible] beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PARKER & Co

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu sieur F. [illegible] ou à toutes autres personnes que de droit, [illegible] dans dix jours, les raisons pour lesquelles [illegible] ne devraient pas être [illegible] et [illegible] publiées.

[illegible] Par ordre de la cour.

LES [illegible] entre quelques [illegible] la succession de feu Antoine Marie [illegible] en cette ville, sont invités de se [illegible] chez le soussigné.

[illegible] JOUBERT.
28 août—1m. [illegible]

MERRAINE A [illegible] rains à pipe à [illegible]

A. FORSTALL & Cº.
14 juillet Rue [illegible] 108.

AU BON MARCHE.

UN [illegible] complet d'ustensiles [illegible]

[illegible] N°. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7 et 8 [illegible] à 37 cts en [illegible]

ROLAND & [illegible]

[illegible] rue [illegible]